

## DROIT AU RESPECT SANS CONCESSION!!!

Si **ALLIANCE POLICE NATIONALE** peut comprendre, par rapport à un manque d'effectif notamment, qu'un chef de service veuille procéder à des changements pour faire tourner son service, **ALLIANCE POLICE NATIONALE** ne comprend pas comment un fonctionnaire peut apprendre par note de service interne qu'il fera l'objet très prochainement d'un changement d'affectation et ce, malgré d'excellents états de service !!! le changement d'affectation peut être considéré comme une sanction !

Un fonctionnaire n'est pas seulement un matricule que l'on peut bouger à volonté tel un pion !!! Il a le droit au respect et à la considération de ses supérieurs hiérarchiques car au delà du travail, ce fonctionnaire est un être humain, il a une vie privée qu'il faut respecter !!!

**CELA S'APPELLE DU MANAGEMENT ET EN CETTE PÉRIODE OÙ LE CLIMAT SOCIAL EST SÉRIEUSEMENT DÉGRADÉ, IL FAUT, AU CONTRAIRE, REVENIR SUR LES FONDAMENTAUX QUE SONT LA CONSIDÉRATION, LE RESPECT, LE DIALOGUE, L'HUMAIN...**



**ALLIANCE POLICE NATIONALE! LA DÉFENSE DE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL À VOS CÔTÉS AU QUOTIDIEN.**